

LE CONGE pour FORMATION SYNDICALE EST DE DROIT

- ✓ Il ne peut pas être comptabilisé au même titre que les autorisations d'absence.
- ✓ Chaque agent.e a droit à 12 jours de formation par an (syndiqué.e ou non)
- ✓ **MODELE DE DEMANDE DE CONGE POUR FORMATION SYNDICALE (page 2 ci-dessous)**
Demande à envoyer au Recteur PAR VOIE HIERARCHIQUE
- ✓ Votre chef.fe d'établissement ne peut pas vous refuser ce congé en émettant un avis défavorable et doit transmettre votre demande au (à la) Recteur/ Rectrice (veillez à ce qu'il le fasse). Aucun « ordre du jour » du stage ne doit vous être demandé.
- ✓ Respectez les délais : demande faite au recteur au plus tard 1 mois avant le stage.

DATE LIMITE POUR CE STAGE : (1)

"A défaut de réponse expresse (du Recteur/Rectrice) au plus tard le 15ème jour qui précède le début du stage, le congé est réputé accordé" (Art.R215-3 du Code général de la fonction publique).


Si vous avez des doutes sur votre participation, posez votre demande, il sera temps d'annuler par la suite.

- ✓ N'OUBLIEZ PAS L'INSCRIPTION AU SNEP-FSU local le plus rapidement possible pour des raisons d'organisation (Talon ci-dessous).
- ✓ Les attestations de présence demandées par l'administration vous seront remises à l'issue du stage.

(1) SI VOUS ÊTES HORS DÉLAIS, PAS D'AUTOCENSURE, faite tout de même la démarche. Dans ce cas, envoyez en plus de la voie hiérarchique une copie de votre demande de congé directement au rectorat avec la mention : "copie transmise directement vu l'urgence, original suit par voie hiérarchique". Faites de même si vous pensez que votre chef d'établissement risque de faire "traîner" la transmission.



INSCRIPTION SNEP-FSU AU STAGE SYNDICAL

Date(s) :	Lieu :
Thème :	
Nom :	Prénom :
Etablissement :	
Adresse pers. :	
Mél :	
INSCRIPTION A RENVoyer A : SNEP-FSU Lille Bourse du Travail 276 bd de l'usine 59800 LILLE	

Nom - Prénom
Grade et fonction
Établissement

A
Madame (Monsieur) le Recteur de l'académie de Lille
s/c Madame (Monsieur) le chef d'établissement de

Monsieur le Recteur (ou Madame le Recteur)

Conformément aux dispositions prévues à l'article L 215-1 du code général de la Fonction Publique, définissant l'attribution des congés pour formation syndicale, j'ai l'honneur de solliciter un congé le pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à

Il est organisé par le le SNEP-FSU, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

A..... le

Signature :